

NOTICE D'INSTALLATION

Répéteur d'appel lumineux avec tempo



REFERENCES

9401/FL



URMET france - SIÈGE SOCIAL
ZAC Paris Nord 2 - 94, rue de la Belle Étoile 95700 Roissy-en-France
Tél : 01 55 85 84 00 - Fax : 01 41 84 68 28
E-mail : info@urmet.fr - www.urmet.fr



Ligne assistance technique

0 825 890 830 Service 0,15 € / min
+ prix appel

Fax : 01 55 85 84 39

Description

Le répéteur d'appel est composé d'un flash lumineux idéal pour les personnes souffrant d'une déficience auditive pour une installation en intérieur.

Il se connecte sur les installations 5fils/2fils analogique Urmet, 2fils 2VOICE ou Note2 (kit villa).

Il est nécessaire de prévoir une alimentation 12Vdc type AL12/2DIN

Consommation

Tension alimentation : 12Vdc

Consommation au repos : 150mA

Consommation max : 500mA

Température de fonctionnement : -5°C à +45°C

Conformité UE

Le soussigné, URMET FRANCE, déclare que l'équipement radioélectrique du type Répéteur d'appel Réf. 9401/FL est conforme à la directive 2014/53/UE.

Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante : www.urmet.fr

Gestion de la fin de vie du produit



DIRECTIVE EUROPEENNE 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le symbole de la poubelle sur roues barrée d'une croix, présent sur le produit ou sur son emballage indique que ce produit ne doit pas être éliminé avec vos autres déchets ménagers.

Au lieu de cela, il est de votre responsabilité de vous débarrasser de vos équipements usagés en les remettant à un point de collecte spécialisé pour le recyclage des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE). La collecte et le recyclage séparés de vos équipements usagés au moment de leur mise au rebut aidera à conserver les ressources naturelles et à assurer qu'elles sont recyclées d'une manière qui protège la santé humaine et l'environnement. Adhérent fondateur Recyclum, information sur www.recyclum.com.

Garantie

Nos matériels sont garantis vingt-quatre mois, à dater de la facture. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation en nos ateliers du produit reconnu défectueux.

Pour plus d'information, reportez-vous à nos conditions générales de ventes disponible sur www.urmet.fr.